



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM
Rue de l'Hôtel de Ville 5 6690 VIELSALM

Le 09 février 2021

AVIS A LA POPULATION

Objet : Règlement arrêté par le Conseil communal relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'installation ou la réhabilitation d'un système de récupération d'eau de pluie

Le Bourgmestre,

Conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

1) Porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en sa séance du 01^{er} février 2021, a arrêté le règlement suivant :

- Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'installation ou la réhabilitation d'un système de récupération d'eau de pluie;

Les intéressés peuvent prendre connaissance du texte intégral du règlement précité dans les locaux de l'Administration communale de Vielsalm, sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.



Le Bourgmestre,


Elie DEBLIRE